



PROCEDURE D'IDENTIFICATION STUD-BOOK POUR LES POULAINS FRANCHES-MONTAGNES NES EN BELGIQUE

Attention : cette procédure simplifiée s'applique uniquement aux **poulains nés en Belgique**, enregistrés à la BFMA/FSFM et bien connus du stud-book belge.

1^{ère} étape :

Les formulaires de demande d'identification sont envoyés en même temps que les cartes de poulains aux éleveurs qui ont déclaré préalablement des naissances à la FSFM et/ou à la BFMA. L'envoi de ces documents se fait généralement courant du mois de juillet ou, au plus tard, début août.

Lorsque le vétérinaire complètera la carte de poulain, l'éleveur demandera, en même temps, la mise d'une puce et son numéro sera reporté sur la carte du poulain à l'endroit indiqué « chip n° » (de préférence, demander d'apposer une étiquette avec le code-barres).

2^{ème} étape :

L'éleveur doit renvoyer au stud-book de la BFMA, par courrier ou email (lisible), le formulaire de demande d'identification dûment complété (avec le numéro de puce correct ou avec l'étiquette code-barres) et ce, au plus tard, lors de la journée d'élevage (fin août – début septembre).

Ne pas renvoyer la carte de poulain avec le formulaire sauf si l'éleveur ne compte pas participer au pointage des poulains lors de la journée d'élevage !

3^{ème} étape :

Le formulaire est encodé par le stud-book et les données du poulain sont transmises à la Confédération Belge du cheval (CBC) qui émet alors la facture correspondante aux frais d'enregistrement dans la base de données belge (42,99 EUR).

4^{ème} étape :

Après paiement de la facture par l'éleveur, la CBC émet et envoie le document de mutation qui atteste que le poulain est bien encodé dans la base de données belge.

A noter que les passeports sont envoyés séparément aux éleveurs entre la fin septembre et la fin octobre, soit un bon mois après la journée d'élevage franchises-montagnes.

**PASSEPORT CONFORME + PUCE + DOCUMENT DE MUTATION =
POULAIN EN ORDRE**